

BUREAU DE WASHINGTON

=====

INFORMATION A LA PRESSE IP (65) 171

=====

TAXE COMPENSATOIRE A L'IMPORTATION DES RAISINS DE TABLE EN
PROVENANCE DE BULGARIE, ROUMANIE ET YUGOSLAVIE.

LA COMMISSION DE LA CEE VIENT DE DECIDER L'APPLICATION D'UNE
TAXE COMPENSATOIRE DONT LE MONTANT EST FIXE A 3 UC/100 KG POUR LES
IMPORTATIONS DE RAISINS DE TABLE DE PLEIN AIR EN PROVENANCE DE
BULGARIE, ROUMANIE ET YUGOSLAVIE.

CETTE MESURE EST PUBLIEE AU JOURNAL OFFICIEL DES COMMUNAUTES
EUROPEENNES DU 6 OCTOBRE ET SERA APPLICABLE DU 9 AU 16 OCTOBRE.

LA COMMISSION A MOTIVE SA DECISION PAR LA CONSIDERATION QUE
DEPUIS PLUSIEURS JOURS LES COURS DES RAISINS DE TABLE SUR
CERTAINS MARCHES COMMUNAUTAIRES SE SONT SITUES A UN NIVEAU INFERIEUR
AU PRIX DE REFERENCE EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS EN PROVENANCE
DES TROIS PAYS CITES CI-DESSUS.

FIN

24365 EURCOM

MARCOM BRU